

LE DEVOIR

FRANCOPHONIE

Semaine internationale de la francophonie



**Jean-Marc Léger
Jean-Louis Roy**

Ces deux Québécois ont en commun d'avoir été secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique. Réflexions sur une francophonie en devenir.

Page 2



Mike Harris

Jean Chrétien a déjà dit qu'il proposerait avec joie la candidature de l'Ontario à l'Organisation internationale de la Francophonie. Les récentes mesures adoptées par ce gouvernement provincial ne semblent pas être voulues pour soutenir un tel dossier.

Pages 4 et 5

Rêve planétaire

Luttes et nouveau défi

Il y a deux francophonies visibles. Celle des parlant français. Celle des gens de pouvoir politique. La première francophonie mène un combat pour la conservation d'un héritage reçu et la transmission d'une façon de dire, de faire et de créer. La deuxième est un réseau d'alliances où des valeurs de nature économique et démocratique sont avancées et débattues. L'histoire récente de la francophonie internationale, histoire qui débute avec la fin des impérialismes d'ancienne manière (le temps des empires coloniaux), témoigne de cette dualité.

Le premier outil donné au monde francophone a été l'Agence de coopération culturelle et technique et, suite aux divers sommets tenus depuis 1985, le secrétariat général de la Francophonie, créé à Hanoï en 1997. Dans un premier temps donc, un organisme de soutien et dans un deuxième une organisation politique forte qui, pour Boutros Boutros Ghali, l'actuel secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, ne cède en poids politique que devant les seules Nations unies. Deux outils, deux discours.

Il y aurait une francophonie triomphante. Elle est celle du grand nombre et la liste des pays qui la composent s'allonge. Non sans danger, comme le remarque Jean-Marc Léger, qui fut le premier secrétaire général de l'ACCT: «Depuis quelques années, l'organisation tend à accueillir des pays, dont certains sont très peu francophones. Il pourrait y avoir là un risque de remise en cause de la caractéristique initiale de la Francophonie. En effet, la base de la Francophonie est la langue française qui permet d'établir un dialogue entre les cultures et de mettre en œuvre une politique originale de coopération entre le Nord et le Sud dans des secteurs prioritaires tels que l'éducation.»

Il y a une francophonie du quotidien. Elle sait les luttes toujours à être menées. Elle constate les reculs et connaît la nécessité d'une vigilance toujours aux aguets. Elle surveille une langue dont la qualité sans cesse diminue. «Ce n'est pas notre accent qui est en cause ni notre parlure, mais la déstructuration, l'effilochage de notre langue», nous dit ainsi Georges Dor. De plus, elle constate les dangers qui de par le monde guettent les minorités. Dans le contexte politique canadien, le sénateur Jean-Maurice Simard aura donc des mots très durs: «Le bilinguisme est souvent utilisé pour légitimer le refus de créer des écoles homogènes francophones, des

collèges communautaires et une paupérisation d'autres institutions.»

Culture et langue

Ces francophonies, diverses par leur nature, toutefois se rejoignent. Il est ainsi significatif que ce soit un bloc de pays francophones, incluant le Canada, qui le premier se soit opposé à l'AMI, l'Accord multilatéral sur les investissements, de façon à garantir pour tous le droit à la diversité culturelle. Toujours au nom de la diversité culturelle, du droit aux cultures indigènes et nationales, des actions sont entreprises dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore sur les moyens à prendre, face à l'hégémonie de l'anglais, pour augmenter au delà de 3% le nombre de sites francophones qui se retrouvent actuellement sur le réseau Internet.

La francophonie internationale compte à ce jour des réalisations dont on constate au quotidien les résultats: l'exemple le plus probant demeure TV5, l'une des rares chaînes de télévision capables de concurrencer à l'échelle planétaire les réseaux américains d'information ou de divertissement. Mais cela suffit-il?

Autrefois, on a cru que la seule défense de la langue était suffisante pour garantir un avenir en français. Dans un univers où la mondialisation décrit plus qu'un concept, où les valeurs des sociétés sont banalisées au profit d'un discours économique néolibéral, vivre en français déborde le domaine culturel pour rejoindre la vie au quotidien. Comme le dit Louise Beaudoin: «Nous devons pouvoir réussir tout aussi bien en français qu'en anglais, sinon nous n'aurons plus qu'à plier.» Au projet simple, qui était celui de la conservation d'une langue, succède un défi beaucoup plus grand: une planète où les francophones seront, culturellement et économiquement, des citoyens à part entière. Quand le rêve francophone deviendra réalité.

Normand Thériault

«Nous devons pouvoir réussir tout aussi bien en français qu'en anglais, sinon nous n'aurons plus qu'à plier.»

Louise Beaudoin



LOUISE BEAUDOIN

Ministre québécoise des Relations internationales

Page 3

INTERNATIONAL

L'après-Moncton

Page 3

CANADA

Hors-Québec

Page 4

Article 23 de la Charte canadienne

Page 4

QUÉBEC

Georges Dor et la parlure québécoise

Page 5

Semaine internationale de la Francophonie
Francofête

Forum des partenaires de la francophonie

Page 6

www.francomania.ca

Sois fier de ta langue

• FRANCOPHONIE •

Une entrevue avec Jean-Louis Roy

Langue commune et actions conjointes

«La langue anglaise est une langue de communication utilisée à travers le monde, mais les langues parlées par les hommes et les femmes du monde demeurent toujours les langues nationales ou maternelles», constate Jean-Louis Roy. L'ancien secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique de la Francophonie est optimiste quand il parle de l'avenir de la langue française dans le monde: TV5 ou Internet sont ici des outils utiles. Mais la Francophonie est aussi plus que cela: les divers sommets, huit à ce jour, démontrent qu'elle est aussi une arme politique.

RÉGINALD HARVEY

Sur la planète des humains, la langue anglaise se taille une place prépondérante, notamment en raison de la domination que les Américains exercent pour l'heure sur le monde tant sur les plans économique, politique que dans le secteur des communications. Il n'en demeure pas moins que les diverses entités culturelles qui colorent la surface de la terre font appel à des racines profondes dans les manifestations multiples de leurs existences. Les langues des uns et des autres relèvent d'un héritage culturel dont les traces s'effacent difficilement. Il se parle bien des langues dans ce vaste monde qui ne peut, sur le plan linguistique, être réduit à de simples réalités virtuelles.

En ce sens-là, Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique de la Francophonie de 1990 à 1998, refuse de croire que le destin culturel et linguistique de l'homme puisse être emporté par le courant d'une langue

unique. Observateur privilégié de la Francophonie pendant près d'une décennie, il livre un témoignage senti sur l'état de ce mouvement, quoiqu'il se garde de parler aujourd'hui au nom de cet organisme.

Des mouvements difficiles à prévoir

Trente ans après l'avènement de la Francophonie, Jean-Louis Roy considère que peu de sujets sont aussi mouvants que la géo-linguistique: «Il s'avère un exercice très difficile que de photographier l'état des langues partout dans le monde alors qu'une radiographie s'impose plutôt à cause des changements qui surviennent à un rythme accéléré en la matière.» Il cite en exemple la langue russe qui, avant 1990, possédait un avenir remarquable dans la moitié

de l'Europe, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Dans la même veine, il eut été hasardeux il y a 20 ans d'imaginer la formidable évolution linguistique des États-Unis où de 40 à 45 % des citoyens sont aujourd'hui des locuteurs de la langue espagnole. En Inde, ce



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Jean-Louis Roy fait observer que la Francophonie a de tout temps revêtu un caractère politique.

grand pays d'un milliard d'habitants, la langue anglaise régresse au détriment de l'hindi, en grande partie parce que le gouvernement a mis de l'avant des mesures rigoureuses pour favoriser l'usage de la langue nationale. «La situation géo-linguistique évolue constamment et cette mouvance vaut aussi pour la langue française», dit-il.

Sans contester l'importance de la «grande» langue anglaise, largement parlée à travers le monde, l'ex-secrétaire général fait appel à un rapport du British Council intitulé *The Future of English* pour étayer sa thèse de la variable géo-linguistique. Les auteurs de ce document posent toutes sortes de

questions redoutables sur l'avenir de l'anglais au XXI^e siècle. Encore là, il apporte quelques exemples probants. Au sein de l'Union européenne, trois ou quatre grandes langues vont s'imposer parmi lesquelles figurent l'allemand — la langue la plus parlée sur le continent européen —, le français, l'anglais et l'espagnol. La langue anglaise devra aussi cohabiter avec les langues asiatiques dont l'usage est farouchement défendu par des centaines de millions de personnes en maints endroits. «La langue anglaise est une langue de communication utilisée à travers le monde, mais les langues parlées par les hommes et les femmes du monde demeurent toujours les langues nationales ou maternelles», constate Jean-Louis Roy.

Des pas en avant

Dans un contexte où une cinquantaine de pays sont appelés à agir de façon multilatérale, c'est-à-dire qu'ils doivent ensemble définir, gérer et évaluer des objectifs, il est complexe d'en arriver à un fonctionnement parfaitement harmonieux. Malgré cet écueil, le spécialiste de la Francophonie reconnaît que des opérations se sont avérées de réels succès, telle la mise sur pied de TV5, qui est devenue une grande télévision de langue française dans le monde, et telle l'élaboration par la Francophonie de programmes qui accélèrent dans certains pays francophones les possibilités d'accès à Internet.

Il s'interroge: quel est le principal mérite de la Francophonie depuis 30 ans? Quel était le projet de Bourguiba, Diouri et Senghor, les trois présidents africains qui ont projeté cette Francophonie dans l'Histoire? Il s'agissait de réunir des femmes et des hommes dans différents domaines pour faire en sorte qu'ils dégagent des préoccupations communes et travaillent ensemble sur des projets dûment identifiés. Dans cette optique, des dizaines de milliers de personnes ont été rassemblées et ont réussi un nombre d'opérations impressionnant — peu importe les moyens à leur disposition — parce que la Francophonie existait. Il rappelle à ce propos le domaine de l'état de droit, de la défense des droits fondamentaux et des libertés.

Jean-Louis Roy fait d'ailleurs observer que la Francophonie a de tout temps revêtu un caractère politique. Elle est née grâce à une convention internationale qui portait la signature de gouvernements, ce qui est très politique. Depuis le premier Sommet de 1985 convoqué par le président de la France, François Mitterrand, jusqu'au huitième qui s'est déroulé à Moncton en septembre dernier, ces réunions ont servi à faire avancer la politique internationale et à donner une direction extrêmement politique à la Francophonie.

Francophonie et Internet

Invité à réagir à un récent article du *Figaro* qui considérait que la Francophonie était relativement diluée dans le réseau Internet, où seulement 3 % des sites de la grande toile sont rédigés en français, Monsieur Roy affirme carrément qu'il possède sur la question des idées bien arrêtées et qu'il considère cette vision comme absurde. Il lance: «Je crois que tout le monde, y compris les Allemands, les Espagnols, les Japonais, les Chinois, les Indiens et les autres, je crois que tout ce monde est en retard par rapport aux États-Unis. Les Francophones font partie de ce retard commun, ni plus ni moins. À l'heure actuelle, le volet multilingue croît sur Internet alors que pour la partie anglophone, tout est déjà en place. Les Américains ont créé le système, l'ont développé dans une société de 350 millions d'habitants et ont pris une avance d'une vingtaine d'années.» Il est utopique selon lui de croire que les 140 millions de locuteurs francophones sur les 6,5 milliards d'habitants que la planète compte vont occuper 30 à 35 % de l'espace sur le Net. Il importe plutôt que les Francophones se mobilisent pour occuper la place qui leur revient. Dans ce but, il est nécessaire d'appliquer des politiques volontaristes et il faut que les États francophones soutiennent d'une façon vigoureuse la montée de la langue française sur Internet.

Sur le plan du commerce électronique, il est évident que les gens qui sont un peu fûtés vont aborder les populations dans leurs langues, ne serait-ce qu'à des fins mercantiles, précise-t-il encore. «Si vous désirez vendre aux Japonais, qui ne parlent anglais que dans une proportion de 2 %, il est clair que vous avez intérêt à leur adresser la parole dans leur langue si vous voulez demeurer en affaires.» Il conclut de la sorte: «Internet pour moi représente un puissant et formidable outil de soutien au multilinguisme.»

Une entrevue avec Jean-Marc Léger

Le dialogue des cultures

Faire échec à l'uniformisation et la déshumanisation qui guettent la planète

Il ne suffit pas d'être distinct. La Francophonie devra créer des alliances avec les autres grandes communautés linguistiques. «C'est la seule manière de contrer l'uniformisation qui représente tout le contraire de l'universalisme.» Jean-Marc Léger, premier secrétaire générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, suit d'un œil attentif les développements récents de la Francophonie. Sa crainte: que la recherche du pouvoir politique fasse oublier l'intention humaniste qui au départ a fait naître ce grand regroupement planétaire.

CLAIRE HARVEY

Pionnier de la Francophonie, Jean-Marc Léger en connaît long sur les réformes importantes de l'organisation: création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970, mise en place du Haut conseil de la francophonie en 1984 et affirmation du rôle politique de la Francophonie en 1997. Aujourd'hui à la retraite, il donne son point de vue sur l'état de cette organisation qui, rappelle Jean-Marc Léger, s'est transformée profondément lors du Sommet de Hanoi en 1997: «Jadis vouée essentiellement à la coopération culturelle et technique, la Francophonie a pris un tournant politique et économique. Ces deux secteurs d'intervention échappaient jusqu'alors à la Francophonie.» Le premier secrétaire général de l'ACCT estime que l'évolution de l'organisation était nécessaire: «Avec la création du poste de secrétaire général qu'occupe Boutros Boutros-Ghali, la Francophonie peut désormais participer aux grands débats qui animent le monde contemporain.»

Parmi ces grands débats, il y a évidemment ceux qui entourent la liberté et les droits de la personne. Or, plusieurs des pays membres de la Francophonie violent les droits de la personne, dont le Burundi et le Rwanda. Rappelons qu'en septembre dernier la venue de représentants de ces pays au Sommet de Moncton a soulevé un tollé de la part des organisations qui font la promotion de la démocratie.

La Francophonie peut-elle renforcer la démocratie? En réponse à cette question, Jean-Marc Léger fait valoir que la Francophonie poursuit déjà ses efforts en ce sens depuis plusieurs années. «Grâce à ses programmes d'appui à la tenue d'élections libres et de soutien au renforcement d'institutions solides dans le domaine de la justice, la Francophonie a fait une place incontestable aux droits de la personne et à l'état de droit.»

Cependant, ajoute Jean-Marc Léger, il ne faudrait pas «que la Francophonie fasse preuve de paternalisme» en imposant sa conception occidentale du respect des droits de la personne. «Les pays occidentaux ont eux-mêmes connu des phases plus instables au cours desquelles les régimes étaient plus autoritaires», rappelle-t-il. La Francophonie devrait donc laisser à chaque État le soin de définir la manière dont il trouvera une solution à ses problèmes. «Certains pays de l'Afrique centrale, comme l'ancien Zaïre, ont vécu des situations dramatiques qui ne favorisent pas le respect des droits de la personne. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces droits deviennent une priorité pour des populations exposées à des périls de toutes sortes.»

Faire échec à l'uniformisation culturelle

Parmi d'autres défis importants, Jean-Marc Léger soutient que la Francophonie doit désormais contribuer à faire échec à l'uniformisation et la déshumanisation qui guettent la planète. «Cette question se pose non seulement à la Francophonie mais à l'ensemble des grandes communautés linguistiques: arabophone, lusophone, hispanophone, etc. Devant la mondialisation, les cultures risquent actuellement d'être mises en tutelle, ce qui aboutirait à leur clochardisation. Il n'y aurait qu'une seule culture, la culture anglo-saxonne, et une seule langue, l'anglais. Si tel était le cas, nous assisterions à un recul extrêmement dangereux pour l'humanité.»

Pour faire un contrepoids à la suprématie croissante de l'anglais, Jean-Marc Léger est d'avis que la Francophonie devra créer des alliances avec les autres grandes communautés linguistiques. «C'est la seule manière de contrer l'uniformisation qui représente



ARCHIVES LE DEVOIR

Jean-Marc Léger: «À travers ses idéaux et ses préoccupations, la Francophonie mène un combat pour la survie des autres langues et des autres cultures. Elle fait preuve d'humanisme, ce qui représente l'essence même de cette organisation.»

tout le contraire de l'universalisme.» Selon lui, la Francophonie peut favoriser la diversité culturelle dans le monde grâce au prestige de la langue française et à sa diffusion dans la plupart des grandes aires culturelles.

C'est d'ailleurs une des raisons d'être de la Francophonie. «Cette organisation n'œuvre pas pour elle-même, précise-t-il. À travers ses idéaux et ses préoccupations, la Francophonie mène un combat pour la survie des autres langues et des autres cultures. Elle fait preuve d'humanisme, ce qui représente l'essence même de cette organisation.»

L'avenir

Une essence que l'expansion de la Francophonie «risque actuellement de diluer», s'inquiète Jean-Marc Léger. Depuis quelques années, l'organisation tend à accueillir des pays, dont certains sont très peu francophones. Il pourrait y avoir là un risque de remise en cause de la caractéristique initiale de la Francophonie. En effet, la base de la Francophonie est la langue française qui permet d'établir un dialogue entre les cultures et de mettre en œuvre une politique originale de coopération entre le Nord et le Sud dans des secteurs prioritaires tels que l'éducation.

Quant à l'avenir de la Francophonie, Jean-Marc Léger se dit prudemment optimiste. «Il faudrait que ce regroupement devienne une priorité pour les pays membres, ce qui n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux. Il importe aussi que les moyens financiers soient au rendez-vous. De plus, la Francophonie doit réussir à rejoindre davantage l'opinion publique, surtout les jeunes.»

Enfin, Jean-Marc Léger croit-il que le Québec puisse faire entendre sa voix au sein de la Francophonie? Depuis que l'organisation a pris un virage politique, le climat est loin d'être à la détente entre Québec et Ottawa sur cette question. «Il est évident qu'Ottawa n'a jamais accepté de bon cœur la présence du Québec dans ce forum international. Le Québec peut toutefois continuer d'agir à titre de gouvernement participant et même élargir progressivement ce rôle.»

Jean-Marc Léger pense que le Québec devrait exiger du gouvernement fédéral le traitement qu'a consenti la Belgique à sa communauté française dans la Francophonie. «Bien que faisant partie de l'État fédéral belge, cette communauté participe aujourd'hui comme membre à part entière à l'Agence et aux Sommets. Le Québec devrait évoquer périodiquement ce précédent, en plus de se montrer vigilant, imaginatif et offensif», conclut-il.

CEUX QUI
PARLENT
LA MÊME
LANGUE
PARLENT
AUSSI
LE MÊME
LANGAGE

GRÂCE À TV5.

TV5 resserre les océans et élargit les horizons. Fenêtre sur le monde pour les francophones d'ici. TV5 est aussi la vitrine planétaire de leur vitalité.

Plus de 120 millions de foyers reçoivent TV5 dans autant de pays sur les cinq continents.



TV5

www.tv5.org

Partenaire de la Francophonie



OFFICE
FRANCO-
QUÉBÉCOIS
POUR LA
JEUNESSE

Section du Québec

1441, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H3G 1E7

Tel.: (514) 873-4255 / 1-800-465-4255 • Téléc.: (514) 873-0067

Courriel: info@otqj.gouv.qc.ca • Adresse URL: www.otqj.gouv.qc.ca

• FRANCOPHONIE •

L'état de la Francophonie

L'après-Moncton

Une série de réalisations à portée limitée

À Moncton, le respect des droits de la personne a été de toutes les discussions. Même qu'un observatoire devrait être mis sur pied pour toute la Francophonie. Six mois plus tard, rien de tel. À voir les diverses réalisations, chacune ayant une portée limitée, il est facile de conclure que la Francophonie internationale est toujours dans une phase de consolidation. Description des actions entreprises et preuve que la concertation est un nouveau maître-mot en Francophonie.

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Les projecteurs s'étaient braqués sur la métropole acadienne, Moncton, du 5 au 7 septembre, pour le Sommet de la Francophonie, et avaient mis en lumière le dilemme qui se pose aux pays membres de cette jeune organisation internationale qui cherche à devenir plus politique: le respect des droits de la personne.

Ce sujet avait supplanté le thème officiel du sommet, celui de la jeunesse. Et les dirigeants politiques avaient pris certains engagements à ce sujet, notamment celui de développer, au sein de l'Agence de la francophonie, une fonction d'observatoire des droits de la personne et de la démocratie, en collaboration avec la société civile.

Depuis Moncton, que s'est-il passé en Francophonie? L'observatoire promis n'existe pas encore. Du moins, les organisations comme Amnesty internationale, qui avaient organisé un sommet parallèle et auxquelles on avait promis de les associer à la démarche, n'en ont eu aucune nouvelle.

Par contre, des missions d'observation d'élections ont eu lieu au Niger et en République centrafricaine et un symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone est au programme pour plus tard cette année.

En janvier, conjointement avec le Commonwealth, l'Organisation internationale de la Francophonie a organisé un symposium «*Démocratie et sociétés plurielles*» à Yaoundé, au Cameroun, réunissant des experts de plusieurs pays.

Les 4 et 5 février, à Luxembourg, se sont réunies des femmes des pays francophones pour discuter du thème

«*Femmes, pouvoir et développement*». Cette conférence avait pour but de préparer la position que défendra la Francophonie lors de la réunion de New York en juin prochain, cinq ans après la tenue, à Pékin, de la grande conférence des Nations unies sur les femmes.

La conférence recommande aux États et aux gouvernements de la Francophonie notamment d'assurer l'égalité juridique aux femmes et l'accès égal des femmes et des hommes aux fonctions électives, y compris dans les pays où la participation des femmes à la vie politique n'est pas un acquis.

La concertation est un nouveau maître-mot en Francophonie. C'est ainsi qu'en novembre dernier, les experts et les ministres des pays francophones se sont réunis à Paris pour développer des positions communes en vue des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, notamment sur la question de la diversité culturelle.

À Moncton, les chefs d'État avaient adopté une déclaration très forte sur la question, affirmant que la culture ne pouvait être considérée comme une marchandise comme les autres et que les États devaient préserver leur capacité de développer leurs propres politiques de développement culturel.

Lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, à la fin de novembre, la question de la diversité culturelle n'a donné lieu à aucun accord. Au sein de la Francophonie, des divergences existaient entre la France et le Canada non pas sur l'objectif mais sur la stratégie à suivre.

Une radio éducative par satellite

Par contre, l'Agence de la Francophonie a fait approuver en novembre son budget et sa programmation. Cette agence, dirigée par le Belge Roger De-

haybe, a connu l'an dernier une petite révolution administrative et la programmation a été revue.

L'agence a signé, le 2 mars à Paris, un accord avec la Fondation WorldSpace, le gestionnaire américain du satellite Afristar, pour permettre la diffusion sur l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Océan Indien d'un canal éducatif francophone de radio numérique, Canal EF. Ce canal sera lancé officiellement au cours de l'année et véhiculera des émissions éducatives en provenance des radios partenaires des pays francophones.

Ces émissions constitueront une banque de programmes numériques et seront accessibles aux structures communautaires de développement et aux établissements d'enseignement. Produites en français et en langues locales, ces émissions seront utilisées à des fins de formation professionnelle, d'alphabétisation, de sensibilisation à la citoyenneté et d'apprentissage du français.

L'agence a lancé, en décembre, un nouvel Observatoire des ressources francophones pour la formation à distance. Plusieurs activités de la Francophonie ont pour effet d'accroître la présence francophone sur Internet mais aussi de mettre à la disposition des pays du Sud cette nouvelle technologie et les connaissances qu'elle véhicule.

Nouvelle rectrice à l'AUF

Après l'Agence de la Francophonie, ce sera au tour de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) de connaître sa petite révolution interne. La nouvelle rectrice de l'AUF, Michèle Gendreau-Massaloux, qui remplace Michel Guillou depuis le 7 décembre, a promis une révision des programmes et des méthodes de gestion de l'AUF. M. Guillou a quitté l'agence après qu'un examen eut révélé des lacunes dans son administration.

Mme Gendreau-Massaloux a mentionné qu'elle avait l'intention de «*renforcer le métier premier de l'agence, c'est-à-dire celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, de redéfinir le rôle des universités membres au sein de l'agence et de créer des partenariats avec les opérateurs des sommets de la Francophonie*».

Une entrevue avec Louise Beaudoin

Réussir en français

La diversité culturelle est le moteur de la francophonie

Elle a été jointe à Bruxelles, après une visite à Paris, dans le cadre d'une mission en Europe, avec conférence à l'Institut royal des relations internationales de Bruxelles, rencontres avec des ministres et des dirigeants d'organismes de la Francophonie et quelques journalistes triés sur le volet. Louise Beaudoin, ministre québécoise des Relations internationales et responsable de la Charte de langue française, croit que s'il faut toujours mieux parler la langue nationale, il faut aussi parler de réussir en parlant français.

MADELEINE LEBLANC

Six mois après le VIII^e sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Moncton en septembre dernier et quelques jours avant la Semaine internationale de la francophonie qui a pour thème *De la Science à la joie de vivre*, comment Louise Beaudoin, ministre québécoise des Relations internationales, voit-elle l'avenir de la Francophonie?

«*Je pense qu'il se passe des choses intéressantes du côté du chantier de la diversité culturelle. C'est une avancée pour la francophonie que la reconnaissance de ce facteur qui nous permettra d'adopter une position commune lors de négociations avec l'Organisation Mondiale du Commerce. Cette décision a de l'importance pour la francophonie puisqu'elle nous rassemble et nous unit. On y reconnaît à la fois la langue française et ses diverses unités. C'est une thématique qui me paraît très centrale à l'heure de la mondialisation. Nous voulons tous en profiter et les pays du sud doivent partager le festin. Mais nous ne souhaitons pas d'uniformisation. Nous ne voulons pas être des clones les uns des autres. La thématique de la diversité culturelle est centrale pour la francophonie et s'inscrit comme priorité thématique du prochain Sommet, qui aura lieu à Beyrouth en 2001. C'est une très bonne nouvelle car il faut relancer la Francophonie pour qu'elle trouve enfin ses marques.*»

Rappelons que le principe de la diversité culturelle a été considéré comme désormais acquis et qu'il comptait au nombre des quatre conclusions générales qui ont été dégagées du Sommet de Moncton. La déclaration, comme le plan d'action, ont repris intégralement les propositions françaises sur l'importance de cet enjeu et sur la nécessité d'une position commune au sein de l'OMC.

Par ailleurs, de nouvelles réalités touchant les technologies de l'information et l'internationalisation des échanges posent des défis à l'emploi du français, non seulement au Québec mais dans tous les pays ayant le français comme langue d'usage. Avec l'émergence d'un nouvel ordre mondial, comment ne pas avoir l'impression que le français est parfois en défaut d'adaptation?

«*Je crois qu'en effet cela nécessite une grande réflexion sur*

le recentrage que l'on peut effectuer ensemble. TV5 a tout le potentiel pour agir comme véritable emblème de la francophonie. La représentation africaine n'y est pas encore assez forte. Il nous faut préparer l'avenir. Les présidents des grandes chaînes sont déjà très conscients que l'on se projette dans un avenir très différent grâce au passage de l'analogique au numérique. Une plus grande collaboration sera nécessaire alors il faut bien reconnaître que pour l'instant, TV5 est plus un patchwork des différentes télévisions. Bien-tôt cette chaîne pourra trouver sa vraie application»

Déséquilibre des forces

Quant à la place réservée sur les inforoutes à l'expression de la diversité culturelle et linguistique, pas de doute qu'il y a place à l'amélioration pour en enrichir le contenu.

«*Pour ce qui est d'Internet, il faut trouver les moyens de dégager un angle propice à son utilisation en français. Il est très important d'établir et de faire tout ce qui devrait être fait. Je crois que seulement 3 % des pages sur la toile sont en français. Mais cette réalité est la même pour tous. Allemands, Japonais, Italiens composent tous avec l'hégémonie de la langue anglaise et sont également sous-représentés. Nous avons créé à cet effet le fonds de l'autoroute de l'information.*»

La ministre admet que les forces du marché linguistique sont défavorables aux Québécois, ces six millions de francophones entourés de 300 millions d'anglophones. La langue anglaise domine tous les fronts qu'ils soient démographique, économique, politique, scientifique ou technologique. Si l'objectif demeure de faire contre-poids, le but ne peut être que d'atténuer cette vigueur, de la contenir.

«*Les forces d'un marché linguistique nous sont toutes défavorables. Nous devons tenter de les réguler sinon c'est l'assimilation à vitesse grand V qui nous guette.*» Si le français est reconnu comme langue officielle du Québec depuis plus de 25 ans, la Charte de la langue française adoptée en 1977 ne peut assurer à elle seule l'usage du français. Et la ministre est bien consciente du fait que le désir de vouloir vivre en français est une condition sine qua non pour la survie de cette langue. D'ailleurs, cette volonté populaire, la ministre avoue avoir bien envie de la re-tester. Mais comment? «*Ça, on verra*», se contente-t-elle de répondre.

Désireuse de maintenir les grands axes de la politique linguistique du gouvernement, elle croit toujours fermement que la francisation des immigrants doit venir en tête des priorités. «*Le français doit être maintenu comme langue de travail. Le français doit être considéré comme la langue du succès. Nous devons pouvoir réussir tout aussi bien en français qu'en anglais, sinon nous n'aurons plus qu'à plier.*»

Elle affirme toutefois avoir confiance en l'avenir de la langue française en autant que les dispositions nécessaires soient prises et que le qui-vive demeure. «*Nous sommes sur le volcan. Nous sommes à risque. Il faut être très vigilant. Et ce qui me préoccupe également beaucoup, c'est la qualité de la langue.*»

Pour Louise Beaudoin, les Québécois doivent demeurer sur le qui-vive

Cette année, la Journée internationale de la Francophonie revêt une signification toute particulière. En effet, dans tous les pays francophones et francophiles, on célèbre le trentième anniversaire de la Francophonie.

C'est à Niamey, au Niger, en 1970, que vingt pays francophones, dont le Canada, signaient la convention créant la première organisation intergouvernementale de la Francophonie. Aujourd'hui, la Francophonie compte cinquante-cinq États et gouvernements, plus du quart des pays membres des Nations unies.

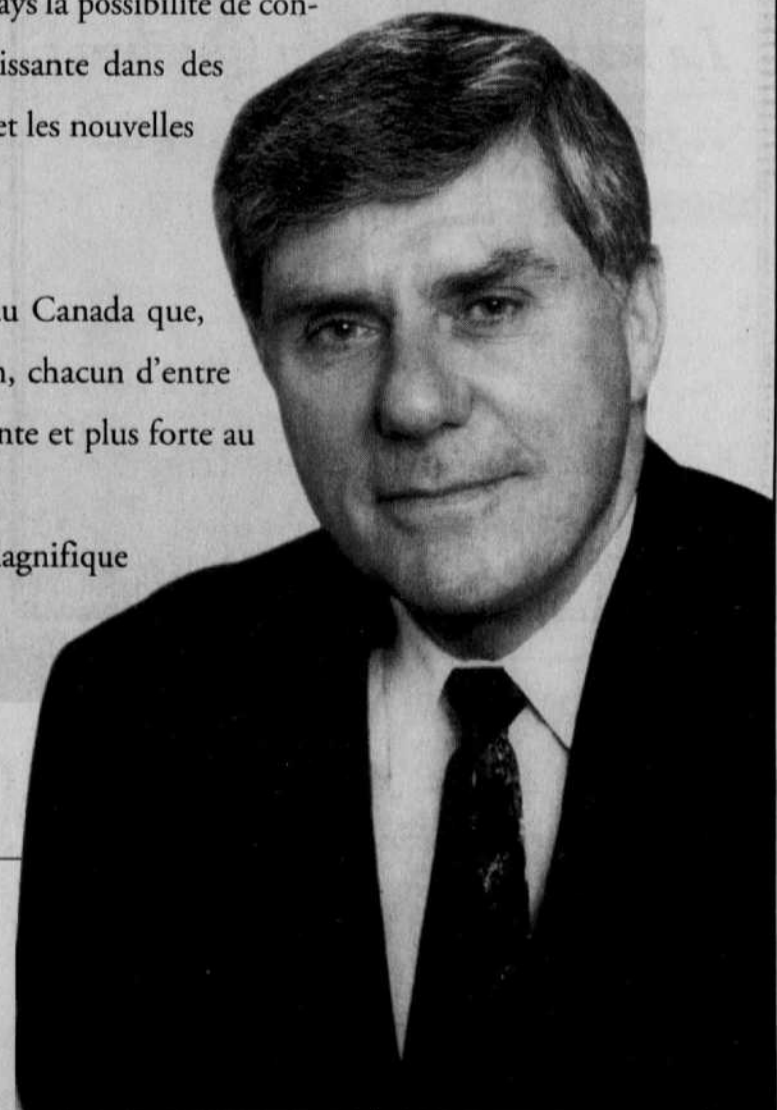
Comme Francophone du Manitoba, je suis particulièrement heureux que le Canada fasse partie intégrante de la Francophonie, car cette participation donne à tous les Francophones du pays la possibilité de contribuer à la vie d'une communauté de plus en plus dynamique et agissante dans des domaines aussi variés que la langue et la culture, la politique, l'économie et les nouvelles technologies, la coopération et le commerce international.

À l'occasion de cette fête, je tiens à rappeler à tous les Francophones du Canada que, grâce au dynamisme de notre communauté, à l'heure de la globalisation, chacun d'entre nous a la possibilité de contribuer à rendre la langue française plus présente et plus forte au Canada et dans le monde entier.

Je souhaite à toutes et à tous, dans vos communautés respectives, une magnifique Journée internationale de la Francophonie.

Ronald J. Duhamel

Secrétaire d'État à la Francophonie et Secrétaire d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest



Canada

FRANCOPHONIE

Francophones hors Québec

Assimilation à l'horizon

Les prises de bec entre Québec et Ottawa «attisent la frustration de la majorité anglophone canadienne envers les Québécois, et par ricochet, envers les communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec». «Nous nous dirigeons tout droit vers l'assimilation avec la complicité, je le crains, d'Ottawa qui n'exige pas que les provinces lui rendent des comptes.» Ainsi parlent un sénateur et un analyste politique pour décrire la francophonie canadienne hors Québec. Quand le recours juridique devient le seul recours.

CLAIRE HARVEY

En l'absence d'une véritable volonté politique de la part des gouvernements, les communautés francophones canadiennes hors Québec risquent l'assimilation. C'est du moins le point de vue de Jean-Maurice Simard, sénateur originaire du Nouveau-Brunswick, et de Jean-Pierre Dubé, coordonnateur du Consortium francophone de l'éducation à la Commission nationale des parents francophones.

Dans un document intitulé *De la coupe aux lèvres: un coup de cœur se fait attendre*, Jean-Maurice Simard met en lumière l'érosion des assises démocratiques des minorités francophones. Une érosion qu'il attribue en grande partie au fait que les gouvernements successifs, autant fédéral que provinciaux, n'ont pas consenti les efforts nécessaires pour faire respecter la Loi constitutionnelle de 1982, la Loi sur les langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Simard, qui s'emploie depuis 30 ans à promouvoir les deux langues officielles, dresse d'ailleurs un bilan plutôt sombre du bilinguisme, tel qu'il est pratiqué au Canada. «Le bilinguisme a souvent servi de prétexte officiel, et donc d'obstacle sérieux, à la création d'institutions francophones et acadiennes. Il est souvent utilisé pour légitimer le refus de créer des écoles homogènes francophones, des collèges communautaires et une panoplie d'autres institutions», écrit-il.

Au banc des accusés? Le gouvernement Trudeau, qui a affaibli la portée de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui reconnaît aux parents le droit de gérer l'instruction et les établissements d'enseignement dans la langue officielle de leur choix. L'ex-premier ministre a ajouté le bout de phrase «là où le nombre le justifie». Les provinces utilisent aujourd'hui ces quelques mots pour refuser des écoles aux communautés francophones hors Québec.

Parmi d'autres facteurs qui font grincer des dents le sénateur, il y a les gouvernements qui minimisent l'ampleur du phénomène de l'assimilation sous prétexte que ce dernier sert uniquement les intérêts des «séparatistes». A cela s'ajoutent les prises de bec entre Québec et Ottawa «qui attisent la frustration de la majorité anglophone canadienne envers les Québécois, et par ricochet, envers les communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec», note-t-il.

Une affaire de tribunaux

En résumé, le rapport Simard dénonce le fait que les communautés francophones hors Québec ne bénéficient pas des ressources financières

qui leur permettraient de mettre en place les infrastructures dont elles ont besoin. Ces communautés sont obligées de faire reconnaître leurs droits en passant devant les tribunaux. Lorsqu'elles obtiennent gain de cause, les gouvernements retardent le moment de procéder aux aménagements linguistiques qui empêcheraient l'assimilation.

Dans un autre document intitulé *Frondeurs et tyrans*, Jean-Pierre Dubé est aussi alarmiste que le sénateur Simard. «Il a fallu que le parlement crée le Programme de contestation judiciaire du Canada pour donner aux nouveaux ayants droit la possibilité de poursuivre les cosignataires de la Charte devant les tribunaux. Contraints à agir par la Cour suprême du Canada dans les années 90, les provinces ont fini par accorder aux francophones des structures de gestion souvent boiteuses, sans leur fournir des ressources adéquates pour se rattraper et compétitionner d'égal à égal avec les établissements anglophones», constate M. Dubé.

Celui-ci en connaît un bout sur la question. Le Consortium francophone de l'éducation regroupe neuf partenaires nationaux en éducation qui devraient travailler en collaboration avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) et le ministère du Patrimoine canadien. Ces partenaires ont élaboré le Projet éducatif pancanadien (PEP), proposant des solutions novatrices sur le plan de la pédagogie, de la formation professionnelle, de l'identité culturelle, etc.

En entrevue au *Devoir*, M. Dubé explique que pendant trois ans le Consortium a invité le CMEC à devenir partenaire des minorités francophones, et ce en vain. «Force est de constater que le CMEC n'est pas du tout intéressé à œuvrer avec les minorités. Les gouvernements tiennent absolument à conserver leur compétence exclusive en matière d'éducation. Par conséquent, les programmes d'études ne sont pas adaptés aux réalités des milieux minoritaires et les professeurs ne sont pas formés en conséquence.»

Dénonçant cette forme de «discrimination systémique», M. Dubé craint l'effacement des communautés francophones hors Québec. «Avec les moyens financiers à notre disposition, nous ne pourrions pas redresser la situation. Nous faisons face à un taux d'assimilation croissant alors que le financement est en chute libre. A défaut de contraindre la discrimination systémique par une valorisation systémique, nous nous dirigeons tout droit vers l'assimilation avec la complicité, je le crains, d'Ottawa qui n'exige pas que les provinces lui rendent des comptes.»

Article 23 de la Charte canadienne

On parle de moins en moins le français au Canada

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît depuis 1982 aux communautés de langues officielles vivant en milieu minoritaire le droit à l'éducation primaire et secondaire dans leur propre langue. Des jugements de la Cour suprême du Canada ont aussi affirmé le droit des communautés francophones et acadiennes à la gestion de leurs écoles. Deux études récentes dressent toutefois le portrait d'une francophonie en nombre décroissant au Canada.

MADELEINE LEBLANC

L'avenir de la francophonie canadienne semble a priori bien incertain. La volonté politique de maintenir l'usage de la langue française se fait parfois très discrète. Ils sont plusieurs à ne plus croire que le gouvernement fédéral puisse servir de levier pour servir la cause des francophones à la grandeur du pays. Pourtant, si bien des pronostics paraissent sombres, certaines mesures législatives contribueraient tant soit peu à palier les lacunes auxquelles sont confrontés les francophones hors Québec.

Plusieurs études rigoureuses prêtent une attention soutenue au phénomène. La détermination et l'opiniâtreté de certains tendent parfois à laisser croire qu'une volte-face à l'assimilation (qui paraît bien souvent imminente) est encore possible. Les efforts de la Commission nationale des parents francophones, qui a pour mission de promouvoir l'établissement d'un milieu familial, éducatif et communautaire favorisant le plein épanouissement des familles francophones, acadiennes et métisses du Canada, vont dans ce sens. Ils parviennent même parfois à faire fléchir la tendance. Quand la foi déplace les montagnes.

Le droit à l'école française

Une étude intitulée *Droits éducatifs et langue — Évolution des ayants droits francophones selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*, produite par Angéline Martel, professeur de sociolinguistique et de didactique des langues à la Télé-Université, permet de prendre le pouls de cette trajectoire de manière scientifique. On y rappelle que, par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le Canada reconnaît depuis 1982 aux communautés de langues officielles (français et anglais) vivant en milieu minoritaire le droit à l'éducation primaire et secondaire dans leur propre langue. On s'en souvient, cet article n'est évidemment pas sans avoir soulevé de nombreuses polémiques intro et hors Québec. Pendant les deux dernières décennies, note-t-on, de nombreux événements ont modifié le paysage politique, culturel et structurel tant de la société canadienne que de celle des communautés francophones et acadiennes du Canada. Plusieurs de ces changements auraient d'ailleurs été suscités, directement ou indirectement, par la promulgation et la mise en œuvre de la Charte.

Selon Madame Martel, en ce qui concerne l'article 23 de la Charte, nous pouvons aujourd'hui affirmer qu'il a été l'un des jalons les plus marquants

de l'histoire des communautés francophones et acadiennes. Les jugements de la cour, dont deux de la Cour suprême du Canada, ont notamment confirmé la dualité canadienne découlant de la cohabitation des deux langues officielles et affirmé le droit des communautés francophones et acadiennes à la gestion de leurs écoles. Les actions individuelles et communautaires qui ont conduit aux causes devant les tribunaux ont apporté leurs influences pédagogiques au sein même des collectivités. Les rapports entre les communautés, minoritaires dans leurs milieux, et leurs environnements se seraient modifiés: les gouvernements non convaincus ont dû se rendre à l'évidence des droits et des besoins des communautés francophones ou acadiennes; les communautés elles-mêmes ont pris en main leur devenir par des structures collectives dont notamment une nouvelle association nationale, soit cette commission nationale des parents francophones déjà nommée; les structures scolaires se sont modifiées avec l'avènement généralisé de commissions scolaires, qu'elles soient provinciales ou régionales, pour ces communautés.

Moins d'ayants droit francophones

L'ensemble de ces éléments forme une évaluation qualitative de l'impact de l'article 23. Précisons que le concept des ayants droit repose sur la langue maternelle d'un parent, soit la langue apprise en premier lieu dans son enfance et toujours comprise au moment du recensement. Le terme «ayant droit» décrit donc les enfants de ces parents. Les données recueillies permettent, pour l'essentiel, d'observer que le nombre d'ayants droits (potentiels ou admissibles) est en baisse constante entre 1986 et 1996. Toutefois, un léger redressement est observable pour les ayants droits d'âge scolaire puisqu'une baisse moins marquée de l'utilisation du français à la maison pour les ayants droit d'âge scolaire de 5 à 17 ans a été observée.

Aphonie francophone à l'horizon? Nullement, croit Mme Martel. D'origine québécoise, elle a elle-même passé 25 ans en Alberta. «J'ai bien compris ce que c'était que de vivre en milieu minoritaire et je continue avec grand intérêt à faire des recherches sur la situation. Ce que j'ai en main, ce sont des études longitudinales qui retracent une évolution sur une période de 10 ans. Il est un peu tôt pour dégager un portrait à long terme et tirer de grandes conclusions. Ce que l'on sait, c'est que des changements s'opèrent de façon nette et s'accroissent depuis les années 1990. Il a fallu un moment avant que l'article 23 ne porte fruit.

Comme société, on ne voit pas pour l'instant les résultats à long terme.» Elle rappelle que les renversements de situation ne se font pas du jour au lendemain. Ils débutent généralement par une tendance que l'on peut observer dans certaines situations alors qu'elle n'est pas encore visible dans d'autres.

D'après elle, l'un des impacts majeurs de l'article 23 serait sûrement que l'éducation en langue minoritaire puisse influencer, dans le temps, sur la langue parlée à la maison. Ce serait alors le jeune qui viendrait «franciser», pour ainsi dire, la cellule familiale. L'étude se termine d'ailleurs notamment en demandant si l'école peut être un puissant perpétuateur (sic) de la langue à un moment historique où la famille perd graduellement le rôle de leader et de protecteur de la langue minoritaire.

Diminution dans huit provinces

Dans une autre étude intitulée *Langue, famille et droit éducatif — Les ayants droits francophones selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*, Angéline Martel remarque que le nombre de personnes parlant le plus souvent français à la maison est en diminution dans la majorité des provinces canadiennes (excluant le Québec, bien sûr) entre 1986 et 1996, à l'exception du Nouveau-Brunswick et des Territoires. Cette étude repose sur trois concepts-clés, celui des ayants droit et ceux d'endogamie et d'exogamie. On y explique que l'endogamie décrit la situation dans laquelle une cellule familiale est composée de deux parents qui sont de la même langue maternelle, en l'occurrence, le français. L'exogamie décrit une cellule familiale dans laquelle les parents ne sont pas de même langue maternelle. Madame Martel rappelle que le concept d'exogamie a largement été conçu comme décrivant l'une des difficultés principales de la vie minoritaire, un danger pour la langue non dominante, car la langue non dominante risque d'être transmise moins souvent aux enfants des couples exogames.

Son étude révèle qu'en 1996, 75 360 ayants droit, soit 85,5 % de familles endogames, parlaient le plus souvent français à la maison. Dans les familles exogames, 13,1 % ou 17 190 ayants droits parlent le plus souvent français à la maison. En ce qui concerne les familles monoparentales, 49,9 % des ayants droit parlent le français à la maison, soit 15 530. Ces données confirmeraient que les taux d'utilisation de la langue minoritaire se situent sur un continuum: taux élevé dans les familles endogames, taux moyens dans les familles monoparentales et taux bas dans les familles exogames.

D'après Mme Martel, ces données suscitent des questions auxquelles il appartient à la francophonie de répondre. La connaissance d'une langue est-elle suffisante pour créer une appartenance au groupe francophone? Et cette connaissance permettra-t-elle, à long terme, la transmission du français en milieu minoritaire? En conclusion, elle remarque que le type de cellule familiale dans laquelle ils vivent influence leur utilisation de la langue à la maison.

Elle rappelle que, comme l'ont constaté Heller et Lévy (1994), pour que la famille exogame puisse devenir un lieu de reproduction de la francophonie, il faut que le français constitue «pour au moins un parent, sinon les deux, une ressource économique et sociale importante. Il doit représenter une forme de pouvoir et d'épanouissement dans leur propre vie.» Comme quoi c'est en se présentant comme langue du succès que le français est susceptible de gagner la plus grande adhésion. Tant pis pour la poésie!

Les Franco-Ontariens misent sur les tribunaux

L'espace politique canadien n'est plus favorable à la reconnaissance des droits des francophones; la judiciarisation laisse présager un ressac.

SOS Monfort, Opération Constitution, deux terrains de bataille pour les Franco-Ontariens en vue de forcer leur gouvernement provincial à reconnaître leurs droits. Car depuis l'élection de Mike Harris en 1995, rien ne va plus pour eux: la nouvelle Ottawa ne sera pas officiellement bilingue et de nombreux services gouvernementaux passent sous juridiction municipale (là où le bilinguisme n'est souvent point obligatoire). Finies les avancées des années 70 et 80, d'autant plus que le gouvernement fédéral devient timide dans ce dossier. Reste alors la judiciarisation. Mais est-ce vraiment une solution?

LINDA CARDINAL

Depuis les 30 dernières années, les minorités francophones hors Québec revendiquent la reconnaissance de leur spécificité au sein de leur province et participent activement à la vie politique de leurs municipalités, centres communautaires, écoles, centres de santé. Elles débattent des politiques économiques et sociales de leur province, à l'instar du mouvement des femmes, des groupes syndicaux ou autres regroupements. Toutefois, n'a pas tort celui qui considère que les communautés francophones hors Québec sont devenues l'extension du gouvernement fédéral dans leur milieu.

En réalité, depuis les années 60 et 70, elles tiennent leur légitimité politique du débat entre les gouvernements fédéral et québécois qu'elles utilisent à bon escient en vue de favoriser la reconnaissance du français à la grandeur du pays. Or, depuis le début des années 90, les francophones hors Québec ne peuvent plus compter sur le débat constitutionnel, ce dernier n'étant plus la priorité des gouvernements. De fait, l'arrivée au pouvoir de partis comme le Parti conservateur en Ontario révèle de plus en plus les limites de cette stratégie.

L'éveil politique des francophones

Pendant les années 60 et 70, au Canada, les débats sur la citoyenneté, la mise en place de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et les transformations au sein du nationalisme canadien-français ont constitué des conditions favorables à l'avancement des communautés francophones hors Québec. Ces dernières ont vécu un aggiornamento culturel et politique tant dans les provinces de l'Ouest, en Ontario que dans la région de l'Atlantique. Partout, elles marquent des points, et ce malgré des gouvernements souvent réfractaires à leurs revendications comme en Alberta, en Saskatchewan ou en Nouvelle-Écosse.

En raison de leur forte présence dans les structures politiques de leur province, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont été les plus favorisés par la nouvelle dynamique politique. La province adopte une loi sur les langues officielles et les Acadiens se dotent d'une université et d'écoles homogènes francophones. Les francophones de l'Ontario sont aussi avantagés par la situation. Grâce à leur pouvoir communautaire, ils mettent sur

VOIR PAGE 5: FRANCO-ONTARIENS

LIGUE INTERNATIONALE DES SCIENTIFIQUES POUR L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Louis Pasteur (1822-1895) a fait des grandes découvertes scientifiques en français, rien ne nous empêche de continuer.

PIERRE DEMERS, 1200, rue Latour, St-Laurent H4L 4S4

La souveraineté du Québec : pour l'avenir de la langue française.



MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

18 Sociétés nationales et Saint-Jean-Baptiste souverainistes au Québec

Association des médecins de langue française du Canada

8355, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2Z6
Téléphone: (514) 388-2228 ou 1 800 387-2228



Le club de la francophonie

- 300 clubs dans 10 pays
- Au-delà de 6000 membres
- Seul club social exclusivement francophone dans le monde
- Poursuit des causes sociales, culturelles et humanitaires
- Sa devise : « Paix et fraternité »

Joignez-vous à nous !
Tél. : 1 800 267-6525

dialogue
vitalité
fierté
appartenance
francophones

parlons-nous !

Offrez votre point de vue sur les priorités d'avenir des communautés francophones et acadiennes du Canada.



www.dialogue-fcfa.com

• FRANCOPHONIE •

FRANCO-ONTARIENS

L'espace politique canadien est devenu de plus en plus centralisé et unitaire

SUITE DE LA PAGE E 4

Un pied de nouveaux regroupements dont des comités de citoyens à Ottawa et à Sudbury ainsi que des groupes comme Direction Jeunesse, Théâtre Action et plusieurs autres.

A l'instar des Acadiens du Nouveau-Brunswick, ils revendiquent l'adoption d'une loi provinciale sur les langues officielles, des écoles homogènes francophones et des services gouvernementaux en français. Toutefois, le gouvernement ontarien refuse de suivre l'exemple de son homologue néo-brunswickois. Il respecte l'esprit de la Commission B & B. Il adhère à la thèse des peuples fondateurs mais sa politique en matière de bilinguisme ne permet d'accorder des services en français que là où le nombre le justifie et là où c'est pratique.

Ainsi, en 1977, il adopte la Loi sur les services à l'enfance et à la famille prévoyant des services à la famille et aux enfants en français et la Loi sur les bibliothèques publiques permettant aux conseils locaux des bibliothèques de procéder à leurs réunions en français et en anglais. En 1984, il modifie la loi sur les tribunaux accordant au français le statut de langue officielle.

Enfin, en 1986, dans la foulée de l'Accord du Lac Meech, il promulgue la Loi sur les services en français en Ontario. Cette dernière accorde une sorte de statut distinct aux francophones de la province en leur permettant de recevoir des services en français, notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux, et ce dans 23 régions désignées bilingues. Un ministre des Affaires francophones est nommé: Monsieur Bernard Grandmaitre, des coordonnateurs de services en français sont embauchés, la fonction publique s'ouvre également aux francophones. Le gouvernement ontarien crée des collèges homogènes francophones et encourage la formation des francophones au niveau postsecondaire.

1995, l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur

Pendant les années 90, la situation politique change au pays. Les gouvernements déclarent successivement ne plus vouloir débattre de constitution et préfèrent s'occuper d'économie. Ainsi, l'on assiste à une fermeture graduelle du pouvoir aux revendications des francophones hors Québec tant aux niveaux fédéral que provincial. En Ontario, en 1995, l'on vit une révolution — «du bon sens», selon ses protagonistes — marquée, notamment par la réduction du service public, un discours de plus en plus disciplinaire à l'égard des groupes sociaux et la promesse de réduire les impôts.

L'arrivée du Parti conservateur au pouvoir a un impact direct sur les francophones de la province. Le budget de l'Office des Affaires francophones fond comme neige au soleil. Les domaines de l'éducation, des services sociaux et de la santé en français sont également touchés. Des services sont transférés aux municipalités où la Loi sur les services en français ne s'applique pas. Ainsi, le gouvernement peut la contourner.

Par ailleurs, pour être juste à son endroit, en 1996, ce dernier n'hésite pas à se plier aux exigences de l'article 23 de la Constitution canadienne et à mettre en place les conseils scolaires tant revendiqués par le milieu franco-ontarien. Toutefois, il récuse la légitimité du français au sein de la vie publique ontarienne. Au quotidien, le traitement réservé aux coordonnateurs des services en français qui ne travaillent plus qu'à demi-temps en témoigne. En 1999, le gouvernement provincial annonce que la nouvelle ville d'Ottawa ne sera pas officiellement bilingue.

Les francophones se radicalisent

En réaction, les francophones de l'Ontario se radicalisent. Qui n'a pas entendu parler du groupe SOS Montfort fondé, en 1998, en vue de lutter contre la décision du gouvernement conservateur de fermer l'hôpital Montfort à Vanier? Toutefois, si ce dernier inscrit sa lutte sous l'égide du débat sur l'unité nationale, le conflit Québec-Canada ne sert plus aussi



Le premier ministre ontarien Mike Harris

bien la cause des francophones. Au contraire, le gouvernement fédéral ne veut pas se mouiller et appuie très timidement le mouvement SOS Montfort.

Par conséquent, SOS Montfort porte sa cause devant la Cour divisionnaire de l'Ontario et gagne une première bataille. Il fallait s'y attendre, un mois plus tard, le gouvernement ontarien décide d'en appeler à la décision des juges, revendiquant son droit à gouverner sa province. Dans la foulée, SOS Montfort accouche également du mouvement Opération Constitution qui revendique l'inscription des droits des francophones de la province au sein de la Constitution canadienne, à l'instar de ceux des Acadiens du Nouveau-Brunswick. SOS Montfort et Opération Constitution souhaitent que la solution judiciaire permette dorénavant aux francophones d'établir un rapport de force plus favorable avec le gouvernement ontarien.

L'Ontario, le Canada, la fin d'une époque?

Il existe une longue tradition de judiciarisation des questions linguistiques au Canada bien que la voie des tribunaux n'a pas toujours donné raison aux francophones. En 1912, les francophones de l'Ontario ne réussissent pas à faire invalider le fameux Règlement 17 destiné à restreindre l'enseignement en français en Ontario. Toutefois, depuis les années 80 et jusqu'à tout récemment, il est vrai que les tribunaux ont été généreux à l'endroit des minorités linguistiques tant francophones qu'anglophones.

D'ailleurs, ce n'est pas par hasard si les porte-parole de SOS Montfort ont fait le souhait que leur cause se rende en Cour Suprême où, selon leurs propos, le juge Michel Bastarache ne pourra faire autrement que de leur donner raison, du fait de son association avec les minorités francophones hors Québec. Par contre, la stratégie judiciaire ne fait plus écho à un contexte libéral et ouvert en matière de droits. Il fait présager, à long terme, un ressac plus important de la part du gouvernement à l'égard des francophones de la province.

La stratégie judiciaire fait plus que jamais écho à la fermeture de l'espace politique canadien à l'égard des droits des minorités francophones hors Québec tant aux niveaux fédéral que provincial. Certes, cette fermeture est liée au pourrissement des rapports entre les gouvernements fédéral et québécois de plus en plus judiciarisés par le fait même. En partie en réponse au débat sur l'unité nationale, l'espace politique canadien est devenu de plus en plus centralisé et unitaire, géré par des leaders (les Jean Chrétien, Stéphane Dion et Mike Harris) qui ont de moins en moins de respect pour les institutions politiques et le processus démocratique, et ce, malgré les discours contre la judiciarisation de la politique. En d'autres mots, si la question de l'unité nationale a permis au français de devenir un bien public en Ontario, à long terme, la judiciarisation des relations entre les anglophones et les francophones au Canada, au nom de ce même débat, a dorénavant pour effet de créer l'effet inverse.

Linda Cardinal est professeur au Département de sciences politiques de l'Université d'Ottawa.

Chu ben comme chu

À propos de la langue et de la parlure québécoises

Exprimer une idée est une activité difficile à laquelle il faut s'exercer.

Albert Jacquard

GEORGES DOR

«On sait aujourd'hui il y a un élément majeur au palais de justice», ou encore «Un coup que mes snicks étaient sales une fois». Ni l'une ni l'autre des deux phrases précédentes, la première entendue au journal télévisé et l'autre dans la rue, ne disent ce qu'elles veulent dire. Les deux illustrent notre misère langagière, la première, celle d'un diplômé d'université et la deuxième, celle du peuple. Car, je n'en doute pas un instant, nous formons un peuple et non une société distincte. C'est pour cela que je souhaite nous voir posséder un jour un langage qui ne soit plus indistinct, confus, flou, imprécis, indéfini, nébuleux ou vague, mais clair. Le plus clair possible. Et je ne vois pas d'autre moyen d'y arriver que par l'enseignement de la langue parlée à l'école primaire.

À la phrase de Fernand Dumont: «On doute du langage quand on n'est plus chez soi», j'ajoute la mienne: «On doute de soi quand on est mal dans son langage».

Apprendre

La pratique de la langue parlée tout au long du cours primaire serait la seule façon d'abolir — ou tout au moins de réduire — les inégalités dont restent victimes les enfants nés dans des familles où le langage n'est que bredouillage. Apprendre à parler, à prononcer des mots, à faire des phrases simples mais cohérentes ne pourrait qu'être salutaire pour des enfants dont une grande partie ne savent que balbutier en arrivant à l'école.

J'ai été on ne peut plus étonné des vives protestations de certains linguistes après la parution, il y a quelques années, de mon petit livre *Anna brailée ène shot*, chez Lanctôt Éditeur. J'avais oublié que nous étions un peuple de conquis contents et d'incorables complexes, et qu'il nous a toujours été douloureux de nous regarder en face et d'admettre nos faiblesses. Il est donc indifférent à ces linguistes, chantres du moindre effort, de savoir que, selon le mot de Fernand Dumont, «le massacre de la parole est partout répandu». Ils n'ont que faire non plus de l'affirmation de ce dernier voulant qu'«une société qui balbutie révèle son anémie dans tous les secteurs de son existence». Des linguistes peuvent donc écrire ceci: «En fait, le Québec, dans sa hantise de l'assimilation, souffre de correctionnisme aiguë.» Que cela doit être doux à entendre pour des étudiants qui rechignent à l'idée de faire le moindre effort. Ces linguistes enseignent leur laxisme dans nos cégeps et répandent leur complaisance dans nos universités. Ce n'est donc pas pour rien que Fernand Dumont écrivait: «Comment la jeunesse peut-elle trouver une identité de soi et du monde dans ce savant bredouillage? Comment veut-on que, dans ce cirque culturel, se dégage une langue vigoureuse, susceptible de mobiliser un savoir authentique? Certes, il est aujourd'hui comme hier des esprits jeunes capables d'y parvenir. Ils y arrivent sans le secours de l'école: par des aptitudes exceptionnelles ou par le privilège de leur milieu d'origine.»

Je ne suis pas sans savoir que l'apprentissage de la langue parlée à l'école n'abolira pas ce privilège de la naissance. Mais, tout au moins, permettrait-il à tous les enfants d'accéder à une langue universelle.

Il a fallu à nos ancêtres des trésors d'imagination, d'intelligence et de courage pour survivre à la Conquête.

Héritage

Repliés sur eux-mêmes, héritiers d'une des grandes cultures du monde occidental, groupés autour de leurs clochers, ils se sont transmis de génération en génération leur savoir de paysans, leurs musiques, leurs danses, leurs chants... et leur langue. Soustraits aux influences extérieures par un clergé timoré et par des hommes politiques complaisants, ils ont été privés des connaissances qui ont conduit à la révolution industrielle. Jamais je ne pense à eux sans émotion et admiration, car ils ont duré et enduré, silencieux et bien-séants. Fallait-il que la culture dont ils ont hérité fût grande pour leur permettre, malgré leur ignorance et avec leur peu de moyens, de bâtir un monde qui nous ressemble sur le continent nord-américain anglophone. Quand l'univers qui leur était accessible nous a rejoints, avec ses moyens de communication de masse, nous avons progressivement pris la parole. Mais on ne peut prendre la parole qu'avec les mots qu'on a.

Je ne ferais pas honneur à mes ancêtres et ne rendrais pas justice à mes enfants et petits-enfants si je n'exigeais pas d'eux l'effort nécessaire à l'amélioration constante de leur langage.

Nous parlons mal, nous bafouillons trop souvent, nous manquons surtout de vocabulaire. N'en faisons pas une tragédie, mais admettons-le, et plutôt que de faire des entourloupettes sociolinguistiques, apprenons à nos enfants à lire, à écrire et à parler la langue française. Avec nos particularités, bien sûr, mais française.

Encore Fernand Dumont: «Le joual ne nous tirera pas d'affaire. S'il se prête aux relations intimes et à la littérature, il ne sera jamais le langage de la technique, de l'économie, de l'organisation. Nous ne pourrions nous y sentir à l'aise qu'en consacrant, par son usage, notre condition de marginaux.»

Quand nous aurons appris à parler notre langue, quand nous aurons enrichi notre vocabulaire, nous parlerons avec nos accents, ceux du cœur et de l'intelligence, des vents du nord, du froid, de la neige et des quatre saisons, ceux de la Gaspésie et du Lac-Saint-Jean, ceux de l'Abitibi, de la Mauricie, de l'Estrie, de Natashquan ou d'ailleurs. Car ce n'est pas notre accent qui est en cause ni notre parlure, mais la déstructuration, l'effilochage de notre langue. Les Provençaux et les Marseillais ont un accent encore plus marqué que le nôtre, mais ils parlent le français.

Georges Dor, auteur, entre autres, de *Anna brailée ène shot* et de *Ta mé tu là? (Lancôt Éditeur, Montréal, 1996 et 1997)*, prononcera une causerie, *La langue et nous, dans le cadre de la Francofête à Québec, au Musée de la civilisation, jeudi le 23 mars à 19h30.*

Vivre au Québec



Les carrefours d'intégration

De nouveaux lieux d'accueil pour les immigrants

Dès juillet 2000, les carrefours d'intégration vont prendre la relève des cofis dans tout le territoire du Québec. Sur l'île de Montréal, quatre carrefours d'intégration ouvriront leurs portes.

Ils offriront aux nouveaux arrivants l'accès aux services d'accueil, d'intégration et de francisation dans leur milieu de vie.

L'intégration: un défi à inscrire au cœur des dynamiques locales

Québec Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Nathalie ELLIOTT
Mon premier dictionnaire français illustré
Un succès foudroyant.
1102 pages - 29,95 \$

Michel DAVID
Collection MULTIORAM Grammaire française
Par un auteur à succès.
296 pages - 29,95 \$

Isabelle GRONDIN Louise GIRARD
L'alphabet un jeu d'enfant!
L'alphabet, c'est la base.
706 pages - 11,90 \$

Isabelle GRONDIN Louise GIRARD
Mon premier vocabulaire
L'ABC du savoir.
192 pages - 19,90 \$

Michel DAVID
Multi Junior 4^e année du primaire
Grammaire de la phrase et du texte.
160 pages - 14,90 \$ (cartonné) - 25,90 \$ (souple)

Simone BUSSIÈRES Suzanne PARADIS
Les joies de la lecture 5^e année
Soixante-huit textes.
202 pages - 21,95 \$

Anne-Marie CONNOLLY
Moi, je parle français
Langue seconde par objectifs.
160 pages - 25 \$

Michel DAVID
Multi 4
Conforme à la terminologie nouvelle.
256 pages - 17,35 \$

Marc BOSQUART
Nouvelle grammaire française
Une grammaire pour toute la francophonie.
680 pages - 36,95 \$

Gabrielle GOURDEAU
Littérature française des XIX^e et XX^e siècles
Un excellent aide-mémoire.
376 pages - 36,95 \$

Guy FREGAULT
Texte inédit présenté et préparé d'après les manuscrits de l'auteur par Réginald HAMEL
Littérature canado-française FREGAULT
Un inédit.
620 pages - 38,95 \$

Luc BOUVIER Max ROY
La littérature québécoise du XX^e siècle
Pour les écrivains et écrivaines d'ici.
372 pages - 21,95 \$

Réginald HAMEL
Sous la direction de Réginald HAMEL
Panorama de la littérature québécoise contemporaine
Aé sur la notion de québécoisité.
80 pages - 11,95 \$

Jean PELLERIN
Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada
Un livre d'actualité.
96 pages - 11,95 \$

Lionel MENEY
Dictionnaire québécois français
Pour mieux se comprendre entre francophones.
Mars 2000 - 200 \$

GU 3M Guérin
En vente dans toutes les librairies

Francophonies d'Amérique

Une revue pluridisciplinaire publiée annuellement et destinée à servir de forum aux universitaires francophones ou francophiles du continent. Y sont représentées toutes les régions de la francophonie nord-américaine.

Francophonies d'Amérique n° 10
Altérité et métissage
252 pages, ISBN 2-7603-0522-8, ISSN 1183-2407, 24 \$

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Vente au numéro: Gaëtan Morin Éditeur
Abonnement: Periodica
Diffuseur exclusif des Presses de l'Université d'Ottawa
Tél.: (450) 449-7886 Téléc.: (450) 449-1096 www.groupepmorin.com
Tél.: (514) 274-5468 Téléc.: (514) 274-0201
Tout le Canada: 1-800-361-1431

• FRANCOPHONIE •

Semaine internationale

Rendez-vous pour gens d'ici et d'ailleurs

Une semaine, une francofête et un forum

Pour souligner cette francophonie dont le Québec est membre et partenaire, trois rendez-vous printaniers sont donnés: la Semaine internationale de la francophonie, la Francofête et le Forum des partenaires de la francophonie. Programme des activités et sites à visiter pour connaître le détail des programmations.

PIERRE VALLÉE

nous voulons mieux nous structurer. L'an prochain, nous voulons impliquer l'entreprise privée comme partenaire de la Semaine.

La Francofête

Depuis maintenant quatre ans, c'est l'Office de la langue française qui organise la Francofête. Rappelons que l'Office de la langue française relève de la Direction de la francophonie du ministère des Relations internationales dont la titulaire est Louise Beaudoin.

Cette année, la Francofête se déroule du 18 au 26 mars. Son porte-parole est nul autre que le comédien et mélomane Edgar Fruitier, aussi connu pour son amour des mots.

Contrairement à la Semaine internationale, davantage axée sur la communauté francophone, la Francofête vise surtout à promouvoir la langue française. Le thème retenu pour cette édition est *Dix mots pour fêter*. On a donc choisi dix mots qui serviront à une foule d'activités et de jeux linguistiques. Chacun des mots est parrainé par une personnalité: Marie-Eva de Villers (courant), Patricia Paquin (surprise), Pascale Lefrançois (rayonner), Bernard Assiniwi (gourmandise), Pierre Francoeur (audace), Jean-Claude Germain (rêve), Pierre Morency (nord), Christian Tétrault (création), Nabi Alexandre Chartier (découvreur) et Guy Bertrand (voyage). Chaque parrain devra rédiger un court texte, poème, nouvelle, anecdote ou récit évoquant un souvenir. Ces textes feront l'objet d'activités pédagogiques et serviront à des capsules radiophoniques et télévisuelles. De plus, tous les textes seront publiés dans un recueil et dans le site Internet de la Francofête.

Tout au long de la semaine, la Francofête soulignera les réalisations des entreprises, des groupes et des individus qui, jour après jour, travaillent à maintenir et à intégrer le français dans leurs activités quotidiennes. Ainsi on décernera les Mérites du français dans les domaines suivants: au travail, en éducation, dans la culture et dans les technologies de l'information. On remettra aussi les Mérites de la francisation des nouveaux arrivants et les prix Jacques-Bouchard pour la qualité du français dans la publicité.

Le Forum des partenaires de la francophonie

Le Forum des partenaires de la francophonie, qui a lieu tous les trois ans, se tiendra cette année à Québec du 16 au 19 mars. Il est organisé par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec. Son ministre titulaire est le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal.

Le Forum est une des principales activités de mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Il a pour principal objectif de faciliter les rencontres entre les différents organismes francophones du Canada et ceux du Québec afin de favoriser les partenariats. Il est aussi l'occasion de faire le point sur les divers mécanismes de mise en œuvre de la Politique.

Plusieurs thèmes seront discutés lors du Forum par les participants qui proviennent de tous les horizons. Il sera question notamment de la diffusion culturelle, de l'auto-évaluation de l'information, de la culture entrepreneuriale, de l'éducation à distance, du tourisme, du loisir et des sports. Rappelons que le gouvernement du Québec consacre 1,1 million de dollars au Programme de soutien aux partenariats.

◆ ◆ ◆
Pour ceux qui voudraient en savoir davantage sur ces trois événements, trois sites Internet:
■ pour la Semaine: www.ctfa.ca;
■ pour la Francofête: www.off.gouv.qc.ca/evenement/francofete2000.html;
■ pour le Forum: www.cex.gouv.qc.ca/saic/francophonie/forum.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

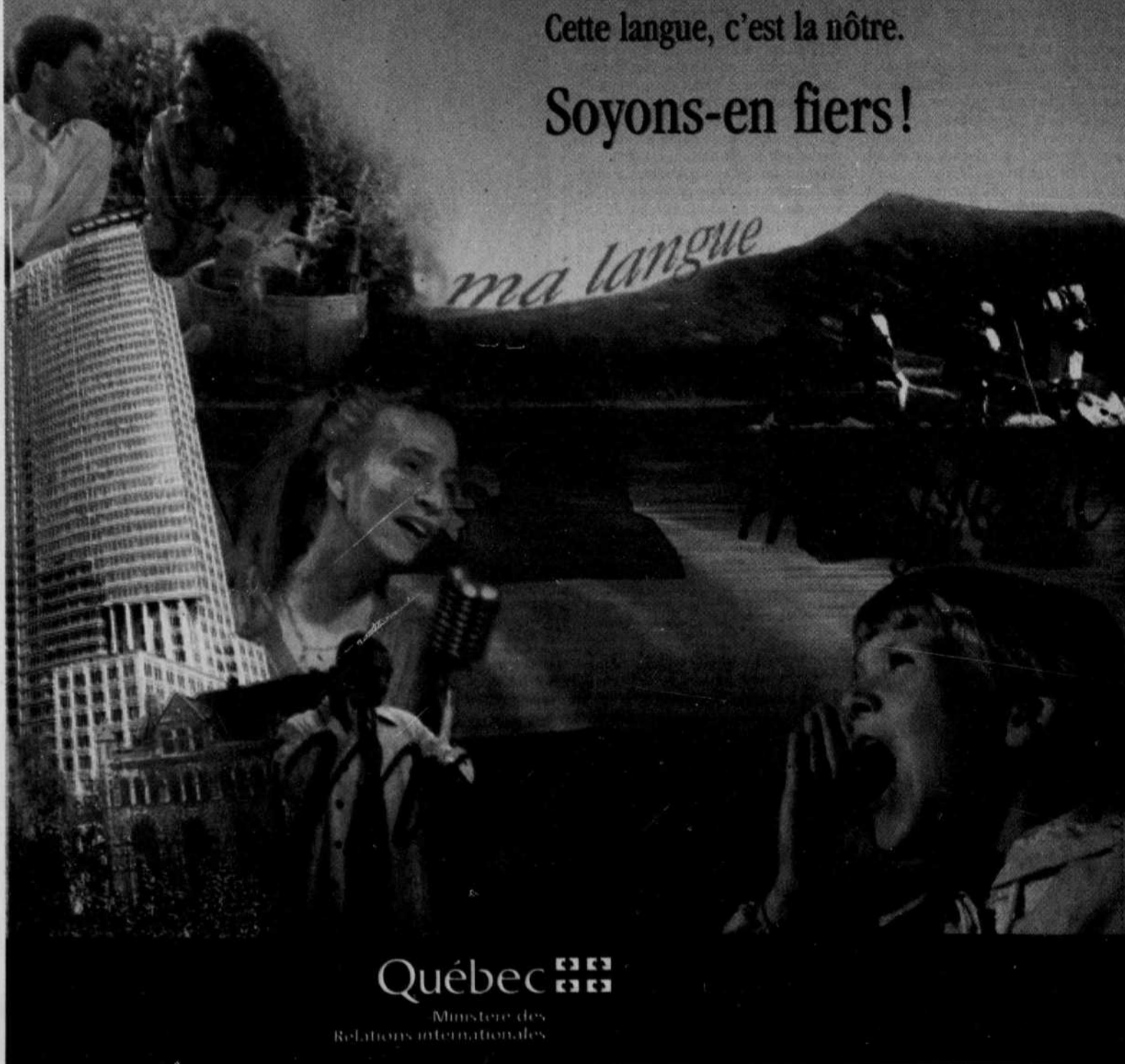
La Francofête, animée par Edgar Fruitier, fera appel à plusieurs personnalités dont Bernard Assiniwi, Marie-Eva de Villers, Guy Bertrand, Jean-Claude Germain et Christian Tétrault.

Fiers francophones d'Amérique!

Une nation d'Amérique célèbre sa différence en français. Elle vit, écrit, chante, raconte, s'amuse, travaille et réussit en français.

Cette nation, c'est nous. Cette langue, c'est la nôtre.

Soyons-en fiers!



Québec 
Ministère des Relations internationales

FRANCOPHONIE

SEMAINE INTERNATIONALE
CE CAHIER SPÉCIAL EST PUBLIÉ PAR

LE DEVOIR

Responsable
NORMAND THÉRIAULT

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

redaction@ledevoir.com

FAIS CE QUE DOIS